

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 15 mai 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 15 du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 9 mai 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023**.
Le compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023** est approuvé à l'unanimité.

CONSTRUCTION DU LOCAL DE STOCKAGE DERRIERE LA SALLE DU TERMINUS (48-2023)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°27-2023 du 13 mars 2023, le conseil municipal avait accepté de lancer la consultation de travaux en procédure adaptée relative à la construction d'un local de stockage à l'arrière de la salle du Terminus.

La commission d'appel d'offre réunie le 20 avril 2023, opte pour retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : l'entreprise Pierres et Bois propose de réaliser le terrassement, le gros œuvre, la charpente, la couverture et les façades pour un montant de 22 669,71€ HT.
- Lot n°2 : l'entreprise Sarl Menuiseries Perez propose de mettre en place un portail de garage à enroulement automatisé en aluminium pour un montant de 3 345,40€ HT.
- Lot n°3 : l'entreprise SPIE propose la mise en œuvre de l'électricité pour un montant de 1 700€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins un, Jean Laurent PEREZ ne prenant pas part au vote, décide :

- De valider le choix des entreprises retenues pour la construction du local de stockage à l'arrière de la salle du Terminus :
 - Lot n°1 terrassement, gros œuvre, charpente, couverture et façades : l'entreprise Pierres et Bois pour le montant de 22 669,71€ HT.
 - Lot n°2 menuiseries extérieures : l'entreprise Sarl Menuiseries Perez pour un montant de 3 345,40€ HT.
 - Lot n°3 électricité : l'entreprise SPIE pour un montant de 1 700€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces afférentes.

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – DEVIS (49-2023)

Monsieur le Maire rappelle qu'un quartier situé dans le zonage d'assainissement collectif n'est pas encore desservi. Sur la route départementale n°112, il s'agit des habitations en contrebas de la route de Jézeau, de l'impasse Courrèges, de la traversée du pont jusqu'au centre de vacances Oxygers.

Pour ce faire, il convient de réaliser un relevé topographique dans le cadre de cette extension du réseau d'assainissement des eaux usées. Le bureau d'études Prima Ingénierie propose de mettre en œuvre cette étude pour un montant de 2 400€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de réaliser ce relevé topographique dans le cadre de cette extension du réseau d'assainissement des eaux usées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis du bureau d'études Prima Ingénierie pour le montant de 2 400€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

REFECTION DE LA VOIRIE – DEVIS (50-2023)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de réaliser quelques travaux de réfection de voirie à plusieurs endroits du village :

- sur la place de la Mairie,
- sur le parking de l'Arbizon,
- devant l'école,
- en haut de la rue St Exupère au niveau du mur de soutènement qui a été refait.

Pour ce faire, l'entreprise SBTP propose de mettre en œuvre ces travaux avec un enduit monocouche à chacun de ces endroits pour un montant de 4 848€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A signer le devis de l'entreprise SBTP pour le montant de 4 848€ HT.
- A signer toutes pièces afférentes.

**DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (51-2023)**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal d'Arreau,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le livre Ier du code général de la fonction publique portant droits et obligations,

Vu le livre III du code général de la fonction publique portant recrutement et notamment son article L332-23-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en raison de la fréquentation estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique ou administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison estivale pour une période de 1 ou 2 mois allant du 1^{er} juillet au 31 août 2023 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'entretien ou d'accueil à temps complet ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24h/35).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – CAMPING

(52-2023)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2023, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget d'investissement du camping. L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISION MODIFICATIVE		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 23 Immobilisations en cours <ul style="list-style-type: none">• 2312 Terrains	- 20 000€	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none">• 2153 Réseaux divers	+ 20 000€	

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions

CONVENTION DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE SAINT EXUPÈRE

(53-2023)

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'effondrement du mur en bout de la rue St Exupère, une partie de la route départementale n°112 a été endommagée.

La commune a sollicité le Conseil Départemental afin d'obtenir un fond de concours pour financer une partie des travaux de reconstruction au prorata de la longueur de la route départementale soutenue.

Le Conseil Départemental nous fait part de sa décision favorable et participe à hauteur de 17 705€ sur les 42 491,40€ TTC. Pour ce faire, elle propose d'établir une convention afin de définir les obligations respectives des deux collectivités en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé. Monsieur le Maire donne lecture de ce projet de convention.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous autres documents afférents.

Madame la première adjointe évoque la fête du livre jeunesse qui s'est déroulée les 30,31 mars et 1^{er} avril avec le soutien financier du Centre National du Livre. Cette manifestation en lien avec la circonscription du 1^{er} degré de Lannemezan était organisée les jeudis et vendredis en direction des élèves des écoles primaires du territoire Aure Louron et des élèves de 6^{ème} du collège. Lors de ces 2 journées, 455 les élèves et leurs enseignants ont rencontré des auteurs ou illustrateurs sur le thème du rire et de l'humour et participé à des ateliers lecture, écriture, dessin.... La 3^{ème} journée, ouverte au grand public a accueilli 321 personnes dont 135 enfants.

Il nous semble important d'essayer de pérenniser cette manifestation et pour 2024, un projet autour du thème « Le voyage » est envisagé. Le coût financier de cette opération serait de l'ordre de 7 000€. Dans ce cadre, il serait possible de déposer à nouveau un dossier de demande de subventions auprès du Centre National du Livre.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau